



MAIRIE DE MAINCY

S-et-M - 77950

Tél. : 01.60.68.17.12

FAX : 01.60.68.60.04

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane FONDANESCHES, premier Adjoint, pour le Maire excusé.

Présents :

M. Stéphane FONDANESCHES, Mme Josée ARGENTIN, Mme Ludivine BOULAY MOUZON, Mme Emmanuelle COUPARD, M. Jean-Charles de VOGÜE, M. Emmanuel COURTAY, M. Stéphane MASSE, Mme Mélanie TOUCHARD, Mme Emilie BOISSON, **Conseillers Municipaux,**

Pouvoir(s) : M. Alain PLAISANCE à M. Stéphane FONDANESCHES, M. Eric BODINIER à Mme Josée ARGENTIN, Mme Martine BOUCHERON à Mme Ludivine BOULAY MOUZON, M. Dominique BALDUCCI à Mme Josée ARGENTIN, Mme Karine TURPIN à Mme Emmanuelle COUPARD, M. William LHERMIGNY à M. Stéphane FONDANESCHES, Mme Justine VEYRIERES à Mme Ludivine BOULAY MOUZON,

Absent(e)s : M. Michel TROUPEL, Mme Anika MAJDLING.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine BOULAY MOUZON.

Nombre de Conseillers	En exercice	18
Date de la convocation : 01 juillet 2022	Présents	9
Date de l'affichage de la convocation : 01 juillet 2022	Votants	16

Monsieur Stéphane FONDANESCHES, premier Adjoint, ouvre le Conseil Municipal à 20h41.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu qui sera annexé.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION COMMERCIALE DES COMMUNES ET EPCI EN MILIEU RURAL

La commune de Maincy est propriétaire d'un local commercial dans le centre bourg. Dans le cadre de sa politique du maintien des commerces de proximité et de la rénovation de centre bourg. La commission des travaux propose la rénovation de la boulangerie. Ce local doit faire l'objet de travaux de mise aux normes et de sécurisation avec entre autres la réfection de la toiture.

✓ La période de réalisation de cette opération est 2022

Répartition des Montants estimatifs :

Montants des honoraires HT	25 778.72 €
TVA 20 %	5 155.74 €
Montant TTC	30 934.46 €
Montant des travaux HT	265 768.75 €
TVA 20 %	53 153.75 €
Montant TTC	318 922.50 €

Soit un montant global de l'opération (honoraires et travaux) de

HT	291 547.47 €
TVA 20 %	58 309.49 €
Montant TTC	349 856.96 €

Plan de financement

Subvention Région Ile-de-France à hauteur de 50 % des dépenses HT	145 773.73 €
Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	50 000.00 €
Restant à charge pour la commune HT	95 773.74 €
Autofinancement de la commune TTC sur fonds propres	154 083.23 €

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le premier Adjoint,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

ADOpte l'opération qui s'élève à 291 547.47 € HT soit 349 856.96 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

SOLLICITE une aide financière au titre de la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural d'un montant de 145 774 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN VAL DE SEINE

La commune de Maincy est propriétaire d'un local commercial dans le centre bourg. Dans le cadre de sa politique du maintien des commerces de proximité et de la rénovation de centre bourg. La commission des travaux propose la rénovation de la boulangerie. Ce local doit faire l'objet de travaux de mise aux normes et de sécurisation avec entre autres la réfection de la toiture.

✓ La période de réalisation de cette opération est 2022

Répartition des Montants estimatifs :

Montants des honoraires HT	25 778.72 €
TVA 20 %	5 155.74 €
Montant TTC	30 934.46 €
Montant des travaux HT	265 768.75 €
TVA 20 %	53 153.75 €
Montant TTC	318 922.50 €
Soit un montant global de l'opération (honoraires et travaux) de	
HT	291 547.47 €
TVA 20 %	58 309.49 €
Montant TTC	349 856.96 €

Plan de financement

Subvention Région Ile-de-France à hauteur de 50 % des dépenses HT	145 773.73 €
Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	50 000.00 €
Restant à charge pour la commune HT	95 773.74 €
Autofinancement de la commune TTC sur fonds propres	154 083.23 €

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le premier Adjoint,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

ADOpte l'opération qui s'élève à 291 547.47 € HT soit 349 856.96 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

SOLLICITE une aide financière au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine d'un montant de 50 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

DELIBERATION PRENANT ACTE DU DEBAT ORGANISE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLU DE LA COMMUNE DE MAINCY

Après avoir débattu des orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame BOULAY MOUZON, Maire-Adjointe déléguée à l'urbanisme et la valorisation du patrimoine ;

Après en avoir débattu le Conseil municipal, par acte ;

DÉCIDE

Article unique

Prend acte du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le PADD du PLU.

La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Affiché le : 15 juillet 2022

Retiré le : 15 septembre 2022



Le Maire

Alain PLAISAN